

Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants – AMGE – Titre Professionnel

L'assistant maternel et le garde d'enfants interviennent pour le compte de particuliers employeurs, **auprès d'enfants de 0 à 18 ans** afin de contribuer au **développement et à l'autonomie** de ces derniers.

Ils prennent également **soin de tout l'environnement des enfants** en entretenant les lieux d'accueil des enfants et leur linge.

Objectifs

Permettre aux stagiaires de la formation AMGE d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention des compétences définies pour exercer le métier d'assistant maternel et garde d'enfants selon le référentiel de compétences.

A l'issue de leur **formation Assistante Maternelle / Garde d'enfants**, les apprenants devront être en capacité :

- de gérer leur **activité professionnelle** auprès de particuliers employeurs ;
- prévenir les **risques** de leur activité professionnelle au domicile du particulier employeur ;
- entretenir le **domicile et le linge** en appliquant les pratiques éco-responsables ;
- de proposer un **projet d'accueil** et d'accompagnement personnalisé de l'enfant ;
- d'accompagner aux **actes quotidiens de l'enfant** ;
- de réaliser des **activités d'éveil et de socialisation** contribuant au développement de l'enfant ;
- d'organiser les **repas de l'enfant**.

Public concerné et Prérequis

- Hommes ou femmes, demandeurs d'emploi ou salariés, inscrits dans un parcours de validation professionnelle dans le secteur de la petite enfance.
- Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription et être admissibles à l'issue des épreuves de positionnement.
- Ils doivent aussi disposer d'un financement de la formation.

Votre intervenant

La formation Assistant(e) Maternel(le) / Garde d'enfants est assurée par des formateurs issus du monde professionnel.

Notre démarche pédagogique

L'apport théorique est complété par un stage d'immersion de 105 heures au sein d'une structure d'aide à domicile. IFP ATLANTIQUE aide les apprenants à trouver une structure qui les accueille en s'appuyant sur son réseau.

Moyens techniques

- Salariés en alternance : contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.

- Demandeurs d'emploi : demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.
- Salariés en transition professionnelle : CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.

Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.

Certification

Code RNCP : 37795

Certificateur : Certification & compétences (IPERIA)

Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2023

Evaluation

- Évaluation tout au long de la formation sous différentes modalités : mise en situation, test de connaissance, étude de cas...
- La validation de chaque bloc se fait séparément et se conclue par la présentation d'un dossier de validation devant un jury.

Pourquoi choisir IFP Atlantique ?

Aucune session n'a eu lieu en 2023. Les résultats de la prochaine session seront affichés au début de l'année suivant la fin de la formation.

FORMATION INITIALE

Durée : Formation de 525 heures en alternance : 413 heures de formation (dont 14h SST) + 105 heures de stage pratique en structure + 7 heures d'examens.

Tarif : Merci de nous contacter pour toute demande de devis.

Périgny

Date(s) :

Prochaine session : nous consulter

Niort

Date(s) :

Prochaine session : nous consulter

Demande de contact

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 28 novembre 2025 à 15h11